

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

Téléphone **Léon BUERNE** Chèques Post. 23.78 ASSUREUR 318
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE — Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 O/O

VIE — La **MUTUELLE-VIE**
dernier dividende 8 O/O

ACCIDENTS — Les Anciennes Mutuelles Accidents
Les 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales } De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel — Commerce — Comptabilité — Sténo-Dactylo — Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS } **M. BRILLET** } DAMES, JEUNES FILLES

Inscription à toutes époques de l'Année. } Expert-Comptable } Entrées et Salles spéciales

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

Union Départementale
des Syndicats de Travailleurs Chrétiens
de la Loire-Inférieure
6, Rue de Bel-Air

CONVOCATIONS

En raison des fêtes de Pâques, un certain nombre de convocations se trouvent retardées d'une semaine. Prière d'y veiller et d'en prendre bonne note s. v. p.

Voici donc les dates des convocations pour avril 1923 :

Bureau de l'U. D. — Réunion ordinaire le mercredi 11 avril, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission des Fêtes. — Réunion le lundi 9 avril, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le mercredi 18 avril, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission du Service d'achats. — Réunion mensuelle le mercredi 25 avril, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Société de Secours Mutuels. — Réunion du bureau le mardi 10 avril, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Paiement des cotisations les dimanches 8 et 15 avril, de 9 à 10 heures du matin, au siège, 6, rue de Bel-Air.

SECOURS MUTUELS

Avis très important.

Le règlement des indemnités pour maladie, accouchement ou allaitement, se fait au siège de la Société, 6, rue de Bel-Air, les dimanches où se paient les cotisations, de 9 heures à 10 heures.

Autant que possible, déposer les pièces nécessaires quelques jours avant à la permanence.

En cas d'urgence ou pour toutes conditions spéciales, écrire à M. Buerne, trésorier, 12, avenue Félix-Faure.

Union Sportive Syndicale. — Permanence tous les vendredis, de 19 heures à 20 heures, au siège de l'U. D., 6, rue de Bel-Air.

PERMANENCE DE L'U. D.

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous rappelons à tous les membres de nos Syndicats que le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 h. à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

SOUSCRIPTION

en faveur

de la Caisse de Propagande de la C. F. T. C.

Déjà, plusieurs syndicats ont répondu à notre appel en faveur de la caisse de propagande de la C. F. T. C., mais ce n'est pas suffisant, il est nécessaire que les syndiqués participent personnellement à cette souscription indispensable pour notre recrutement, aussi nous rappelons à tous qu'ils trouveront dans chaque syndicat une liste de souscription sur laquelle ils pourront venir s'inscrire.

On pourra également apporter sa souscription à la permanence où une liste y sera déposée.

GRANDE SÉANCE DE GALA

au profit de la Caisse de Propagande de la C. F. T. C.

LE DIMANCHE 8 AVRIL 1923, à 15 HEURES 30

(Salle du Chapeau-Rouge)

Une séance de gala sera donnée, le dimanche 8 avril, à 15 heures 30, dans la salle du Chapeau-Rouge, au profit de la Caisse de propagande de la C. F. T. C.

Pour cette séance, les acteurs nous préparent les meilleurs morceaux de leur répertoire, aussi tous nos syndiqués viendront-ils les encourager par leurs applaudissements.

Nous engageons vivement tous les syndiqués à venir assister à cette fête, avec leurs familles et amis, ils répondront ainsi à l'appel qui leur est fait par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, pour sa Caisse de propagande, nous prouverons aussi que nous sommes en parfait accord avec la C. F. T. C. pour le but qu'elle se propose.

Donc tous, le dimanche 8 avril, réunion à la salle du Chapeau-Rouge.

Les portes ouvriront à 15 heures.

Le prix des places est fixé à : premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr.

On pourra faire numéroter ses places moyennant un supplément de 0 fr. 25 par place.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

AVIS IMPORTANT

L'assemblée générale semestrielle aura lieu le dimanche 29 avril, à 10 heures précises, 6, rue de Bel-Air.

Des rapports seront lus par les trésorier et secrétaire donnant aux adhérents la marche exacte, la situation très nette de la Société à la fin de cette première année.

Nous rappelons à tous nos Sociétaires que l'assistance à cette réunion est obligatoire sous peine d'amende.

A l'issue des rapports, élections des Membres du Bureau.

ORDRE DU JOUR :

Allocution du Président ;
Compte-rendu du Trésorier ;
Compte-rendu moral et financier par la Secrétaire ;
Modification du Règlement intérieur au sujet des amendes ;
Question diverses.

Les Elections au Conseil de Prud'hommes

Vous savez, camarades, que nous avons droit de faire appel à la juridiction du Conseil de Prud'hommes pour la solution des différends entre patrons et ouvriers ou employés. Or, nous allons être appelés cette année à élire les conseillers. Je me permets donc de vous rappeler, chers camarades, qu'il est nécessaire pour vous d'accomplir votre devoir. Il vous faudra donc, du 1^{er} au 15 avril, vous rendre compte si vous êtes bien inscrits sur la liste à laquelle vous devez appartenir, de façon que, lorsque arrivera le moment des élections, vous puissiez exercer en toute confiance et en toute liberté votre droit de vote.

Le « Messenger » mensuel ne manquera pas de vous signaler la ligne de conduite qu'il sera utile de tenir pour obtenir le meilleur résultat possible pour la défense de nos intérêts. Je tiens à vous rappeler que si nous luttons pour obtenir quelques avantages, il est de votre devoir, et cela vous coûte bien peu, de faire de votre côté tous les efforts possibles pour que nous retirions de ces avantages tout ce à quoi nous avons droit.

Voici encore une fois les conditions d'inscription :

Pour les hommes. — 1^o Etre inscrit sur les listes électorales politiques ; 2^o être âgé de 25 ans révolus au plus tard le dernier jour du délai imparti pour l'inscription des électeurs par le Maire ; exercer depuis 3 ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le délai d'institution du conseil et d'exercer cette profession dans le ressort du Conseil depuis un an.

Femmes. — Sont inscrites également sur les listes électorales, suivant la distinction ci-dessus — les femmes possédant la qualité de Française — réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession, et n'ayant encouru aucune condamnation.

Les inscriptions commenceront le 1^{er} avril et cesseront le 15.

A considérer l'âge de 25 ans révolus au plus tard le 20 avril.

A fournir certificats du ou des patrons constatant que les femmes employées remplissent les conditions de durée (apprentissage compris) depuis 3 ans.

Sur le vu du certificat patronal, le Commissaire de police du canton des bénéficiaires établira un certificat constatant qu'elles remplissent les conditions exigées pour l'inscription ou tout au moins indiquera leur âge et la durée de l'exercice de la profession.

(A Nantes, l'Administration accepterait l'inscription des Dames par listes certifiées exactes par l'employeur et sous l'entière responsabilité de celui-ci).

M. R.

Teleph. 10-28 NANTES Rue Crébillon 20 **AUX GRANDS MAGASINS DE** NANTES Rue Crébillon 20 10-28

LA CHATELAINNE

LES PLUS JOLIES NOUVEAUTÉS SONT VENDUES TRÈS BON MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN

que de

Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

Conseil de Prud'hommes de Nantes

(Section du Commerce)

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1922

Affaires restant à concilier au 1 ^{er} janvier 1922.....	»»»
Affaires dont le Bureau de Conciliation a été saisi en 1922.....	140
Affaires retirées avant que le Bureau de Conciliation ait statué.....	29
Affaires conciliées.....	51
Affaires non conciliées dont le Bureau de Jugement a été saisi.....	44
Affaires non conciliées dont le Bureau de Jugement n'a pas été saisi.....	14
Affaires restant à concilier au 31 décembre 1922.....	2
Sur les affaires portées devant le Bureau de Jugement :	
9 se sont terminées par des jugements contradictoires. Dernier ressort.....	9
23 se sont terminées par des jugements contradictoires. Premier ressort.....	23
1 s'est terminée par un jugement contradictoire. Dernier ressort.....	1
4 se sont terminées par des jugements contradictoires. Premier ressort.....	4
2 affaires restant à juger au 31 décembre 1922.....	2
5 affaires ont été retirées ou ont été conciliées à la barre.....	5

DÉTAIL DES CONFLITS PAR CATEGORIES ET PROFESSIONS

Première Catégorie	Deuxième Catégorie
Employés de commerce, vendeurs.....	22
Receveurs de Tramways.....	1
Courantins.....	1
Courtiers.....	2
Caissiers.....	2
Voyageurs de commerce.....	7
Représentants.....	15
Employés de bureau.....	9
Publicistes.....	2
Courtiers d'assurances.....	3
Employés de banque.....	2
Comptables.....	4
Pointeurs et surveillants.....	13
Sténo-dactylographes.....	7
Total.....	90
Artistes lyriques.....	1
Bonnes et Garçons de restaurants, de cafés et d'hôtels.....	36
Employés d'épicerie.....	3
Pharmacie. Préparateurs.....	2
Porteuses de pain.....	1
Garçons de magasin.....	6
Musiciens.....	1
Total.....	50

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Réunion du Conseil du 9 février 1923
Étaient présents : MM. Pressensé, Buerne, Foulon, Joubert, Crusson, Ollivier, Antoine, Blanchet, Oger, Guigand, Ricordel et Duhamel; s'étaient faits excuser MM. Buan, Diet et Pippelier.

Après lecture du procès-verbal qui est adopté, il est décidé d'adresser une lettre à M. Fargier au sujet d'un renseignement nécessaire au règlement de l'affaire Coopérative Nantaise.

Groupe de la Banque. — M. Antoine pose alors une question au sujet de la création éventuelle d'un syndicat d'Employés de Banque, ce qui donne lieu à une discussion très intéressante au sujet de l'avenir du syndicat et d'où il ressort seulement la nécessité d'une section d'Employés de Banque. Puis trois nouveaux membres sont présentés et agréés, tandis que M. Pressensé nous informe du décès de 3 de nos amis, MM. Ranou François, Criou Henri et Samson, pour lesquels on décide de faire dire une messe. M. Pressensé fait adopter une excellente idée, c'est que lors du décès de l'un de nos syndiqués ses obsèques soient annoncées par la voix du journal local afin de permettre, à tous ceux qui en ont le loisir, d'y assister.

Lecture est ensuite donnée par le Trésorier, M. Buerne, de l'état de la caisse, jugé satisfaisant et qui permettra de verser à titre de contribution volontaire, une certaine somme à l'U. D. Est également adopté le versement de 1 fr. 50 par syndiqué à faire au service du journal pour en assurer la bonne marche; versement

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
— et aux meilleures conditions —

DEMANDEZ

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 3.97

Pour les Syndiqués, remettre les

Commandes, 6, Rue de Bel-Air

qui sera prélevé sur l'avoir du syndicat.

Au sujet de l'action professionnelle, nous avons eu encore l'occasion de manifester notre réprobation d'atteintes, ou tout au moins de tentatives, portées au contrat du travail. Une maison de chaussures ayant demandé l'autorisation d'ouvrir ses magasins le dimanche matin, notre Président, à qui Madame l'Inspectrice du Travail avait transmis la demande, a répondu d'accord avec le Conseil, par un refus catégorique, faisant ressortir que le travailleur a besoin de sa journée entière du dimanche pour célébrer ses devoirs religieux, pour vivre un peu de la vie de famille et se reposer du labeur fourni dans la semaine. A une entrevue avec M. l'Inspecteur du Travail, il a été question de la fermeture à la même heure de tous les magasins ainsi que de l'établissement de la semaine anglaise.

La réunion générale du syndicat est décidée pour courant mars, puis la séance est levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Le Secrétaire.

Assemblée générale du 19 novembre 1922

L'abondance des matières nous a empêché de donner plus tôt le compte rendu de cette réunion.

L'assemblée décidée pour discuter de questions très intéressantes au point de vue de la bonne marche du syndicat ne réunit qu'une soixantaine de membres alors que l'on était en droit de s'attendre à plus d'empressement chez nos syndiqués.

M. Gustave Pressensé, qui préside, ouvre la séance par la prière, puis il donne lecture de la lettre de démission de M. Fargier, notre ancien Président; cette démission, dit-il, a pu surprendre beaucoup de nos syndiqués et certains ont été jusqu'à conclure que notre syndicat se mourrait, rien n'est plus contraire à la vérité, il est certain que depuis un certain temps notre organisation sommeillait, mais c'est à nous de la tirer de ce sommeil et de réagir prouvant que nous sommes capables de défendre les intérêts qui nous sont confiés.

Puis revenant à la démission de M. Fargier, il en donne la véritable raison, qui

n'est pas celle invoquée, c'est-à-dire divergence de vue, qui ne nécessitait pas une démission, bien au contraire, mais conclut-il, avant que notre ancien Président ne se sépare de nous, je tiens à donner lecture d'une adresse qui lui sera envoyée au nom du syndicat tout entier, pour le remercier du bon combat mené pour la cause commune. La teneur de cette lettre est fortement approuvée et l'Assemblée entière en vote l'envoi.

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 juillet 1922, qui est adopté, notre trésorier, M. Buerne, est prié de nous donner l'état de la caisse. Il débute en faisant ressortir la nécessité pour chaque syndiqué à s'intéresser à la bonne marche du syndicat et rien n'est plus propre à y inciter qu'une exposition franche de la situation; résultats obtenus, espoirs permis. Il est donc indispensable de rendre compte des services rendus, de ceux plus nombreux encore qui pourraient l'être, d'exposer la nécessité d'intensifier la propagande en vue de notre recrutement, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons d'influence vis-à-vis des organisations qui nous seront opposées. De plus un état de caisse florissant nous permettra de développer divers services indispensables et à cet effet le Trésorier fait appel aux syndiqués dont les cotisations sont en retard. Après avoir cité un chiffre très satisfaisant, M. Buerne n'estime pas qu'il soit encore assez fort, cet encaisse n'est pas suffisant, il le faut plus imposant, nous allons avoir de nouvelles charges et pour y parer il va nous falloir augmenter le montant de la cotisation. Cette mesure ne sera pas la seule à envisager, il est nécessaire, dit-il, d'apporter certaines modifications aux statuts.

Il donne lecture de ceux qui régissaient notre organisation ainsi que les modifications qu'il est désirable d'y apporter, ces modifications sont adoptées à l'unanimité, ainsi que l'élévation à 12 francs de la cotisation annuelle, et la nomination par l'Assemblée générale du Président, ceci afin de donner plus d'autorité à ce dernier.

Dans ce but, M. Buerne demande à l'Assemblée de bien vouloir présenter un Président. Personne ne le faisant, propose M. Pressensé dont il fait ressortir l'œuvre accomplie tant au syndicat, dont il est vice-président, qu'à l'U.D. dont il assume la présidence. Il montre son zèle infatigable et la tâche qu'il s'impose chaque jour pour coordonner les forces éparses et diriger dans un même sens des efforts souvent divergents, c'est-à-dire vers l'amélioration toujours croissante du sort du travailleur intellectuel ou manuel. L'Assemblée ratifie ce choix et nomme également comme nouveaux conseillers MM. Ricordel, Foulon, Antoine, Buan, Crusson, Pippelier et Oge, à qui M. Pressensé souhaite la bienvenue et les remercie de la charge qu'ils veulent bien assumer pour le bien commun.

Envisageant ensuite l'action professionnelle, M. Pressensé examine les faits passés, montre les progrès réalisés par l'Union Sportive sous la direction de notre ami Joubert, dont l'éloge n'est plus à faire et dont le dévouement est trop connu pour qu'il soit utile d'insister. Il donne ensuite les impressions qu'il a rapportées du Congrès de Brest, où en compagnie de M. Perrin, de la Métallurgie, il alla défendre nos intérêts dans la question de l'Union Régionale débattue à ce Congrès.

Délaissant le terrain éhémencée, M. Pressensé se tourne vers les friches nouvelles et démontre la nécessité de l'établissement des Cours professionnels. Il est de notre devoir, dit-il, de former des jeunes, ne sommes-nous pas une grande famille catholique où les aînés doivent guider les pas des plus jeunes et faciliter leur tâche dans la mesure du possible. Il est certain que l'établissement de ces cours nous coûtera, mais l'élévation de la

cotisation va nous permettre de couvrir ces frais.

Il nous entretient également du service de placement, ainsi que de la Coopérative et fait un vigoureux appel à tous les syndiqués pour qu'ils s'approvisionnent chez nous, puis annonce le rétablissement des groupes professionnels, ainsi que de la Commission d'études dont notre camarade Ricordel sera sollicité de prendre la direction, tandis que notre ami Riolland s'occupera des premiers.

Puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Le Secrétaire.

Dans la Banque

Depuis longtemps déjà, nous n'avions eu occasion d'écrire sous cette rubrique, c'est que pour n'en être pas moins actif pour cela notre section Banque n'aime guère faire étalage à tout moment de ce qu'elle fait et dans l'intérêt même de ses syndiqués, préfère faire le silence autour de son action.

Mais une impérieuse nécessité nous oblige à sortir de notre réserve habituelle et à prendre la plume.

Depuis quelque temps déjà une campagne inqualifiable est menée contre certains de nos collègues dans divers journaux sous le couvert du Syndicat de la Banque affilié à la C. G. T. Campagne absurde qui n'a rien de commun avec la profession et où, sous des prétextes futiles, ces collègues, dont le plus grand crime est d'être ou de faire fonction de chef de service, sont traités odieusement et qualifiés de toutes sortes d'épithètes que nous ne voulons reproduire ici.

Que dire de tels articles?
Ecrits dans un français douteux, ils distillent le fiel à chaque ligne et donnent libre cours aux regrets et aux rancunes d'un ex-employé de banque congédié de son emploi, qui se sert du syndicat comme d'un tremplin pour assouvir sa rage.

Malgré cela, nous n'aurions relevé de tels articles qui ne méritent que dédain et mépris, s'ils n'étaient écrits au nom d'une collectivité.

Ils engagent par la même, la responsabilité morale de tous ses membres et l'honneur de la corporation toute entière. Ils éloignent de nous toutes les personnes amies, s'intéressant à notre mouvement qui ne peuvent admettre de tels écarts de langage et se font une toute autre idée de ce que nous sommes à la lecture de pareilles insanités.

C'est pourquoi nous tenons à protester hautement et publiquement contre de telles polémiques.

Nous sommes persuadés d'ailleurs que la grande majorité des membres de ce syndicat réproveront ces procédés et individuellement refuseraient de prendre la responsabilité de tels articles.

Nous les engageons vivement dans leur intérêt personnel comme dans celui de tous de ne pas se contenter de cette réprobation tacite, mais de s'élever vivement au sein de leur syndicat contre de tels faits et de se débarrasser de ce personnage qui ne peut que jeter le discrédit sur leur groupement et à qui nous contestons d'une façon absolue le droit d'écrire au nom d'une corporation à laquelle il ne doit plus appartenir.

Il ne manque pas parmi eux d'hommes intelligents et dévoués susceptibles de mener à bien leurs revendications.

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGE

Le 20 février dernier a été célébré à Paris, le mariage de Mademoiselle Renée Guigand, fille de notre camarade Guigand, membre du Conseil syndical et gérant du Service d'Achats avec Monsieur Isaac.

Nos compliments aux parents et meilleurs vœux aux jeunes époux.

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES

15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES

15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

NAISSANCES

Du 24 février : Luc Ricordel, fils de notre ami Ricordel, membre du Conseil Syndical, Conseiller Prud'hommes (7^e enfant).

Du 1^{er} mars : Jean François, fils de notre camarade François, du Crédit Nantais, membre du bureau de la Société de Secours Mutuels familiale (4^e enfant).

Nos bien sincères félicitations à ces deux camarades qui comprennent que c'est par la natalité que sera sauvée la France, et nos meilleurs vœux pour les mamans et les bébés.

FIANÇAILLES

Du 8 mars : de notre camarade Anselme Crusson, du Crédit Nantais, membre du Conseil syndical, avec Mademoiselle Marie-Joséphine Jouzel. Nos compliments.

AVIS DE MESSES POUR NOS DEFUNTS

Le mercredi 11 avril, Eglise Sainte-Croix, autel de la Sainte-Vierge, à 7 heures 30, pour le repos de l'âme de M. Samson, décédé en février dernier.

Le dimanche 22 avril, Basilique Saint-Donatien, autel du Sacré-Cœur, à 7 heures 30, pour le repos de l'âme de M. Ranou, décédé le 1^{er} janvier 1923.

Le dimanche 6 mai, chapelle de Toutes-Joies, à 8 heures 30 (messe du Patronage) pour le repos de l'âme de M. Criou, décédé en janvier.

Nous prions à nouveau les familles de nos camarades défunts d'agréer nos sincères sentiments de condoléances.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

CONVOCAION

La réunion générale du Syndicat aura lieu le dimanche 22 avril, à 10 heures au siège.

Il y sera donné connaissance des décisions obtenues au sujet de la construction des Habitations à Bon Marché. Revue sur la situation actuelle de la Métallurgie, la crise qu'elle traverse et ce qui aurait dû être fait pour l'éviter ou tout au moins l'atténuer.

NAISSANCE

Notre camarade Huchet nous fait part de la naissance de sa fille, nous lui adressons toutes nos félicitations, ainsi que nos souhaits de prompt rétablissement pour la maman et longue vie à la pouponne.

Syndicat des Menuisiers et Ameublement

REUNION GENERALE DU 28 JANVIER

Le dimanche 28 janvier 1923, les membres du Syndicat des menuisiers et ameublement se réunissent rue de Bel-Air. A l'ordre du jour : élections, recrutement, cotisations.

La séance est ouverte à 8 h. $\frac{3}{4}$, sous la présidence de M. Thomaré, qui exprime ses vœux à tous les syndiqués, et nous présente M. le Président de l'Union Départementale des syndicats de la Loire-Inférieure, lequel prenant la parole remercie M. Thomaré, invite à faire de la propagande pour obtenir des adhésions au syndicat et à payer les cotisations.

Il procède ensuite à l'élection du bureau pour 1923, celui-ci comportera un membre de plus, un secrétaire adjoint.

Résultats de l'élection :

Président, M. Thomaré par 13 voix sur 15 ; vice-président, M. Quirion, par 12 voix sur 15 ; trésorier, M. Couraud, par 13 voix sur 15 ; secrétaire, M. Dubost, par 12 voix sur 15 ; secrétaire-adjoint, M. Legault, par 13 voix sur 15.

M. le Président propose la réélection des membres du Comité directeur de l'école, à l'unanimité les membres actuels sont maintenus dans leurs fonctions.

Il est encore arrêté que pour les cours de dessin, le syndicat versera une cotisation annuelle de un franc par syndiqué inscrit, et que les élèves entrant en octobre, paieront la somme de deux francs pour le trimestre de l'année en cours et l'obtention de la carte syndicale.

M. Thomaré passe la présidence et la parole à M. Pressensé. M. le Président de l'Union Départementale nous exprime à son tour ses vœux pour tous et la prospérité de notre syndicat, nous écoutons une causerie très intéressante sur l'action syndicale et sur la question du sursalaire familial qui, malheureusement, a été laissée dans l'oubli et nous engage à faire les démarches utiles pour faire aboutir cette réforme de première nécessité. Déjà la métallurgie a fait de très gros progrès dans cette voie, il faut que nous aussi nous arrivions à un résultat analogue.

M. Pressensé insiste également pour que nous soyons tous en mesure de participer aux élections prudhommales et pour cela engage ceux qui ne seraient pas inscrits sur les listes à le faire sans retard, puis M. le Président nous communique les renseignements suivants : Désormais pour recevoir le journal syndical *Le Messager*, il faudra s'abonner au bureau pour la somme de 1 fr. 50.

Pour les achats effectués à la maison Decré frères, une carte d'identité avec photographie doit être retirée à cette maison, en ayant soin pour l'obtention de la carte, de se munir de celle du syndicat à jour de cotisations.

L'Union Départementale possède une société de secours mutuels familiale, ceux qui voudraient en faire partie peuvent demander les conditions au bureau de cette société.

Le rapport ayant trait à la réunion du 4 août 1922 est lu et approuvé à l'unanimité, ainsi que le compte rendu du trésorier pour l'année 1922.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 h. 1/4.

Le Secrétaire Adjoint.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

CONVOICATIONS

Dimanche 8 avril, à 8 heures 3/4 précis, 18, rue Talensac, Cercle d'Etude.

A 10 heures, réunion des Propagandistes.

MORALE ET SYNDICALISME

Certains syndicalistes, et des meilleurs, prétendent que pour faire prospérer leur association, il faut la tenir sur le terrain strictement professionnel, sans la laisser dévier sur le terrain moral.

En effet, disent-ils, un syndicat est constitué dans le but exclusif d'améliorer la profession, en la rendant plus profitable à tous. Donc, s'occuper des intérêts corporatifs sans aucune distraction ni perte de temps, tel doit être le souci des dirigeants comme des membres d'un syndicat.

Cette manière de voir, un peu trop absolue, risque bien d'être fautive. Personne ne nie que le syndicat ne soit fait pour améliorer la profession. Mais, cette amélioration, comment se fera-t-elle ? Par plus de justice d'abord ; plus de sagesse ensuite ; de modération et d'énergie enfin.

La justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû : à la petite ouvrière sans défense, son dû ; au patron aussi, son dû. Question professionnelle ? Oui, mais indirectement. La justice est le fondement des vertus morales. La question professionnelle et syndicaliste ne sera que l'application de la vertu de justice aux cas particuliers de tels corps d'état.

La sagesse consiste à rester dans les limites de la raison : elle enseigne à pren-

dre les moyens honnêtes, légaux ; à discerner les procédés sérieux qui sont aptes à donner des résultats plutôt que ceux qui discréditeraient les réclamants. Elle apprend à attendre l'heure propice, elle suggère les conseils de la prudence. La sagesse est la seconde des vertus morales. Un syndicat de sages serait le meilleur des syndicats professionnels.

La modération ou tempérance consiste à savoir régler ses appétits. Ceux qui veulent tout dévorer, qui demandent la lune, n'auront rien. Se contenter de ce qui convient. Savoir que le patron doit fournir la vie honnête et normale, mais qu'il n'est pas chargé de suffire à toutes les fantaisies supplémentaires. La tempérance modératrice du parfait syndicaliste est la troisième vertu morale.

La force, l'énergie dans l'action syndicaliste, la persévérance dans l'union, sont enfin les qualités qui compléteront l'œuvre d'amélioration professionnelle. La force est la quatrième vertu morale.

Ces quatre points cardinaux — on les appelle vertus cardinales — constituent les directives de toute orientation syndicaliste. Qu'on ne vienne pas dire maintenant qu'il faut exclure la morale du syndicat pour le maintenir professionnel : ce serait ôter à la maison sa base pour la mieux faire tenir debout.

JUSTUS.

REUNION SYNDICALE

Le Bureau syndical s'est réuni le dimanche 25 février, sous la présidence de Mlle Elisabeth Goupille.

Présentes : Section du Commerce : Mlles Nicol, Martin, Cizeau, Marynia, Croué.

Section du Bureau : Mmes Gouthierre, Drouart, Bouhier, Gotreau, Briand, Guillon, Poupart.

Déléguée de la Section St-Pierre : Mlle Chiron.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance. Adopté.

Recrutement. — Depuis la dernière réunion, 28 nouvelles adhésions, dont 11 à la section de Chantenay. Félicitations.

Cotisations. — A la fin de ce second mois, le nombre de syndiquées ayant acquitté la cotisation de 1923, est d'environ 200. Un rappel sera fait dans le « Messager » de mars pour engager toutes nos syndiquées à acquitter de suite ce petit droit.

REUNIONS DES COMMISSIONS

Cours professionnels. — Mlle Drouart, présidente, dit l'assiduité toujours plus grande aux différents cours. La deuxième session des cours prendra fin en mai.

Propagande. — Mlle Goupille, assistée de Mlle Briand, est allée donner une conférence syndicale à la section de Saint-Nazaire. Une vive ardeur syndicale se manifeste au sein de cette section. Pour aider son développement, le centre de Nantes conviera un membre de la section à ses Cercles d'Etude.

Cercle d'Etude. — La prochaine étude sera confiée à Mlle Rachel Croué, qui traitera le dernier passage de l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Commission des Vacances. — Sur l'interpellation d'un des membres du bureau, la Présidente redit : pour avoir droit aux maisons de vacances, il faut être membre du syndicat depuis janvier et avoir acquitté sa cotisation.

Archives. — Mlle Goupille, présidente, remet à Mlle Cizeau, le texte de la loi sur la journée de 8 heures et celle concernant le prud'homme avec charge de les faire taper à la machine et de verser ces copies aux archives.

(Ces textes sont à la disposition des membres du Syndicat).

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)
Téléphone 25.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Election aux Prud'hommes. — Mlle Cizeau devra dresser la liste de tous les membres du Syndicat ayant plus de 25 ans et l'envoyer à l'union départementale qui se chargera de toutes les démarches.

Commission du Journal. — L'impression du « Messager » étant très onéreuse, il sera fait appel de bonne volonté sous forme d'une cotisation supplémentaire de 1 fr. 50.

Commission des Fêtes. — Mlle Nicol, présidente, met le bureau au courant de la promenade annuelle. Le but en est arrêté : St-Florent et Notre-Dame du Marilay ; la date : 6 mai. Le prix pour cette excursion sera vraisemblablement le même que l'an passé à Pontchâteau. Mlle Nicol va prendre tous renseignements et les communiquera par la voix du « Messager ».

Pour la Kermesse, qui sera transformée cette année en une fête Bretonne, en un Pardon, les préparatifs sont déjà commencés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SECTION DE CHANTENAY

Le dimanche 11 mars, à 9 heures, a eu lieu la réunion mensuelle de la section de Chantenay.

Mlle Anna Prin, la nouvelle présidente, intéresse tout l'auditoire en lisant une étude sur l'esprit syndical. Sa conclusion est celle-ci : que le syndicat soit vraiment une famille, où les joies et les peines seront communes, où le dévouement sera réciproque ; que les plus faibles, les plus jeunes trouvent force et conseil près de leurs sœurs plus âgées et plus expérimentées.

L'esprit syndical est certes bien compris à Chantenay ; cette section, toute jeune encore, grandit rapidement ; les adhésions sont de plus en plus nombreuses. Nous lui souhaitons plein épanouissement et réalisation de ses promesses d'avenir.

Puis on dit un mot de la kermesse annuelle qui sera cette fois un pardon breton ; chacune promet son concours dans une large mesure. Et c'est ensuite l'annonce de la grande promenade syndicale comme celle de Pontchâteau l'an passé, qui a laissé de si agréables souvenirs ; cette annonce soulève un véritable enthousiasme. Le but sera cette fois St-Florent-le-Vieil, Notre-Dame du Marilay, la vallée de la Loire. Quelle perspective !!

L'ordre du jour est épuisé avec la date de la prochaine réunion.

La séance est levée.

J. MARTIN.

RESUME DU CERCLE D'ETUDE DU 11 MARS

Comme conclusion de son Encyclique « *Rerum Novarum* », Léon XIII parle des œuvres diverses pour porter remède à la situation des Associations.

Il commence en disant que les maîtres et les ouvriers peuvent aider singulièrement à la solution par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes.

Le principe de l'Association est basé sur cette maxime tirée des saintes Lettres et exprimée par le Saint-Père : « Il vaut mieux être deux ensemble que tout seul car ils tirent de l'avantage de leur société : si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul ! car lorsqu'il sera tombé, il n'aura personne pour le relever ». Et cette autre maxime : « Le frère qui est aidé par son frère est comme une

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRE FRERES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS

ville forte. » De cette propension naturelle naît la société civile et au sein de celle-ci les sociétés privées. Toutes tiennent leur origine d'un même principe : la naturelle sociabilité de l'homme.

« La première place dans les sociétés privées appartient, dit Léon XIII, aux corporations ouvrières qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres. » Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence des corporations. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à des conditions nouvelles. Aussi le Pape voit avec plaisir se former des sociétés de ce genre, corporations d'autrefois, mais rajeunies, adaptées aux conditions et aux nécessités de l'économie moderne. Dans la pensée de l'Eglise, l'association professionnelle doit être un instrument de pacification. Elle veut que cette organisation ne soit pas bâtie sur les seuls fondements de l'intérêt temporel de ses membres ; mais bâtie sur les fondements même de la morale chrétienne afin de lui assurer, de lui gagner cet esprit de bienveillance et de chrétienne sympathie, ce juste souci de l'intérêt général et du bien commun.

L'association prise dans son sens général produit les résultats les meilleurs dans l'ordre moral, physique ou économique. Que l'on prenne les syndicats agricoles qui retiennent les agriculteurs à la terre ; les institutions de prévoyance, sociétés de secours mutuels où le travailleur devient fils de ses œuvres. Le premier secours du travailleur viendra de lui-même et la mutualité est devenue pour le peuple un puissant facteur de son propre relèvement. Citons encore les caisses dotales, l'œuvre du trousseau et celles-ci réellement sociales des habitations à bon marché et des jardins ouvriers.

Dans l'ordre moral le bienfait de l'association est immense par l'œuvre des catéchismes, des patronages, des amicales, des cercles catholiques, des associations sportives.

Les Associations n'ont pas toutes le même but immédiat, mais elles ont toutes le même but final qui est de remédier aux maux dont nous souffrons en ramenant dans la société l'ordre, le respect de la morale, la religion, pour y faire régner la prospérité. Les unes se proposent un intérêt spirituel, les autres un intérêt temporel. Les chrétiens à cet égard ont des devoirs sociaux rigoureusement obligatoires.

Léon XIII loue hautement le zèle de ceux qui, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain pour y découvrir une vie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. Léon XIII désire que l'œuvre sociale envisage à la fois l'intérêt matériel et l'intérêt moral pour ne pas qu'elle dégénère et tombe ou peu s'en faut au rang de ces sociétés où la religion ne tient aucune place. Que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme ?

Que nos Associations n'oublient pas ces enseignements pour que l'œuvre sociale entre dans nos maisons et dans nos ateliers pour y faire de la paix et du bonheur.

Cette étude fut préparée et lue avec un vif sentiment du sujet par notre sympathique collègue Mlle Rachel Croué. Quand elle eut fini et que les applaudissements lui eurent prouvés l'attention de l'auditoire (très nombreux), le Président du cercle, M. l'abbé Grimaud, y ajouta quelques commentaires, appuyant cette théorie de l'utilité indiscutable que sont, pour la société, les Associations.

Le spirituel président ne se tint pas cependant de formuler cette boutade : « Le rapport, dit-il, tend à prouver le bénéfice du syndicat. Et cependant, nous tous consommateurs, n'avons-nous pas motif à grief contre certains groupements professionnels dans lesquels sont convenus les prix de vente, lesquels prix sommes-nous contraints à payer, si élevés soient-ils.

» Eh oui, sans doute, en l'occasion, nous pouvons penser que cette association cause préjudice à la masse, mais ne pouvons-nous dire parodiant ce que disait le vieil Esope : La meilleure chose peut être un syndicat et la pire chose peut être encore un syndicat.

» Mais si cette association syndicale a pour base l'infaillible doctrine sociale ca-

tholique, ayons confiance et assurance d'être dans la vérité. »

A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT

Ceci est pour toutes celles, et je crois que le nombre en est respectable, qui désirent prendre part à la grande promenade annuelle organisée par le syndicat.

Ce sera un charme très grand que celui de se retrouver nombreuses, gaies, sympathisant bien, pour tout un long dimanche au grand air, sous le beau ciel clair, dans l'enchantement du printemps. Mais quel autre charme pénétrant sera celui qui émanera du but même de la promenade. Car, petites amies syndiquées, si toute notre France est belle incomparablement, il est cependant des coins, des sites exceptionnels. Et c'est à l'un de ceux-là que nous irons.

Imaginez des coteaux escarpés, pittoresques, des coteaux de verdure, de toute la gamme des verts, au bas desquels coule majestueusement la Loire. Et dans le haut du coteau, émergeant dans cette verdure, l'église, symbole de joie, de notre plus douce espérance.

Ayez une jolie vision en lisant ces lignes et soyez assurées que la réalité sera infiniment plus belle.

A présent faites bien attention : voilà les avis pratiques auxquels toutes celles de la promenade devront se conformer.

Le voyage est fixé au dimanche 6 mai. Départ gare Orléans vers 6 heures 1/2. A l'arrivée, une messe sera dite pour le groupe syndical.

Après la messe, excursion ; à 12 heures, déjeuner.

Après déjeuner, excursion dans le coteau de Saint-Florent, visite avec explications du guide aux souvenirs historiques et glorieux de Bonchamps. Goûter. Retour vers 7 heures 1/2-8 heures.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Se faire inscrire à la Permanence, 18, rue Talensac, jusqu'au 15 avril, dernier délai.

Les frais de voyage seront à peu près les mêmes que l'an passé à Pontchâteau. On trouvera à la Permanence tous renseignements exacts.

UNION SPORTIVE

L'Union sportive continuant à se développer, avait préparé sa fête d'hiver pour le 20 février ; rien n'y manquait, musique, chants, et que dire des exercices exécutés : ils nous ont montré les progrès obtenus pendant cette saison. Une mention toute spéciale peut être donnée aux mouvements exécutés (avec accompagnement de musique) avec tant de souplesse et même de grâce, ce qui nous montre combien la gymnastique, apprise dans nos groupes, non seulement donne la force, mais aussi cette souplesse qui est presque de l'élégance à la jeune fille. Je ne saurais trop encourager toutes les jeunes filles que les sports intéressent, à venir, ne serait-ce que rendre visite à nos cours, cela les encouragerait sûrement.

Un Témoin.

Nous rappelons que toutes les syndiquées peuvent faire partie de l'Union Sportive, moyennant une cotisation de 3 fr. par mois. Les cours ont lieu le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 7 h. 1/4 à 8 heures, l'hiver, à l'Institut du docteur Condroyer, quai de la Fosse, 25 ; après Pâques, au terrain du Docteur, près Toutes-Joies ; le costume pour les jeunes filles est obligatoire. Nous rappelons également que notre fête d'été, que nous préparons, aura lieu sans doute vers le mois de juillet, nous en reparlerons, chères amies, pensez-y déjà !

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGES

Le mardi 10 avril, à 11 heures, sera célébré, en l'église Saint-Jacques, le mariage de Mlle Marie Rosais avec M. Pierre Jouy.

Mlle Marie Rosais est l'une des pensionnaires de Nazareth ; elle a trouvé là un abri sûr, une vigilante sollicitude et de vraies et douces amitiés. En blanche toilette d'épousée elle quittera la chère maison pour aller fonder sa maison, son foyer. Mais les jours qui viennent et qui s'annoncent si beaux ne lui feront jamais oublier le foyer paisible et bon qu'elle quitte. Ses compagnes lui feront cortège et tout le

syndicat s'unit pour lui dire ses vœux sincères d'amitié et de bonheur.

Le mariage de Mlle Marthe Vogier avec M. Bernard Charron a été célébré le samedi 10 février, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre, de Rezé. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

COTISATIONS

Nous agissons la cloche, sachant bien qu'il ne faut que cela pour que toutes se souviennent de leur petite obligation et viennent l'acquitter.

La cotisation syndicale pour l'année est seulement de 9 francs. Elle se paye à la Permanence aux heures habituelles. Nos Syndiquées la remettront à Mlle Cizeau, notre secrétaire administrative, dont le dévouement n'a d'égal que l'amabilité.

N. B. — En raison des frais énormes d'impression du « Messenger », nous demanderons à toutes les Syndiquées qui le pourront, d'ajouter à leur cotisation un petit supplément de 1 fr. 50 pour la caisse du journal.

Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

Notre vente de charité eut lieu, salle des Syndicats, rue de Bel-Air. Nos comptoirs étaient ornés d'objets du meilleur goût : lingerie, faïence, jouets, tapis de toutes sortes, donnaient à cette grande salle un air de fête inaccoutumée.

Dans la journée de nombreux visiteurs vinrent nous prouver leur fidélité et leur sympathie en venant dévaliser nos comptoirs de vente courante.

La grande tombola volante et la pêche à la ligne eurent un succès sans précédents. De tous côtés, il y eut des prodiges de générosité et nos recettes dépassèrent toutes les espérances.

Nous remercions bien sincèrement les personnes généreuses et dévouées qui répondirent à notre appel avec une promptitude aussi désintéressée et un zèle infatigable.

Réjouissons-nous de voir notre cher syndicat prospérer et grandir, sous la protection de sa bonne patronne, puissante gardienne des œuvres catholiques.

La Secrétaire.

INVITATION

Le syndicat de l'Aiguille se fait un plaisir d'inviter les familles syndiquées à sa grande fête récréative qui aura lieu le 6 mai, salle des syndicats, rue de Bel-Air.

Un programme très bien composé est dès à présent en œuvre pour assurer la bonne exécution.

Rappelons-nous les jolies séances des années précédentes et soyons tous fidèles au rendez-vous du 6 mai.

Union Sportive Syndicale Catholique

Le 20 février dernier, l'U. S. S. C. s'est mise en frais, elle offrit à ses bienfaiteurs et amis un cours de gala, oh ! simplement une exécution publique des cours pratiqués chaque mardi et chaque jeudi. L'U. S. C. fit cette petite soirée dans le but de montrer à toutes et à tous l'efficacité de ses cours.

Ce fut vraiment réussi et bien ordonné, pas une minute de perdue et le public assez nombreux qui assistait (public de parents et de syndiqués seulement, car les cours de l'U. S. sont et restent fermés aux étrangers) fut ravi des exécutions.

Quelles exécutions ? les désigner serait trop long. Qu'il me suffise de dire que tous et toutes les unionistes furent simplement merveilleux. On remarqua surtout plus particulièrement Mandin et Guérin pour les jeunes gens, et Mesdemoiselles Conan et Armelle Champion chez les jeunes filles ; cette dernière fut particulièrement ovationnée quand elle sauta 1 mètre 35, c'est véritablement une vraie sportive (j'allais dire une recordwoman, mais pas d'anglicanisme ici).

Les exercices sportifs achevés, les jeunes filles exécutèrent avec beaucoup de grâce et de talent une partie du ballet d'Hérodiade avec accompagnement de

chant et de musique ! oui ! un chanteur et deux musiciens, l'U. S. se distingue, jugez-en. En vous faisant savoir que le ballet fut trissé, je vous en dirai davantage qu'avec les mots les plus pompeux, car le public est vrai juge.

A l'issue des exécutions, des félicitations aux uns et des remerciements aux autres furent adressés par M. le Docteur Condroyer, directeur des cours, par Mlle Drouard au nom des syndicats féminins, et par M. Gustave Pressense au nom de l'Union départementale.

On remercia et félicita très chaudement M. René Joubert, le sympathique président de l'Union sportive dont le dévouement inlassable pour son groupe est connu de tous, mais on n'oublia pas, bien au contraire, M. Pinard, le talentueux moniteur qui ordonne les cours et contribue ainsi à former des sujets solides et remplis de santé.

En un mot, ce fut une soirée dont on gardera la mémoire.

Le spectateur : Maurice LEPERVIER.

P.-S. — Vous ai-je dit que les musiciens étaient MM. Godefroy, chef d'orchestre de l'U. D., et M. Roger Pressense, revenu de voyage pour le gala ? et le chanteur, une belle voix, c'est un homme qui a vraiment tous les talents, c'était le président René Joubert.

Et maintenant qui dira que dans nos syndicats on ne se dévoue pas ?

Nous rappelons que les cours en plein air commenceront après Pâques, au terrain du Docteur Condroyer, situé en Charles-Monselet, près la chapelle de Toutes-Joies.

Nous engageons vivement tous ceux qui ont l'intention de suivre ces cours, les jeunes gens, ainsi que les fils de nos syndiqués en particulier, à se faire inscrire sans retard afin de pouvoir partir dès Pâques et préparer la fête sportive syndicale que nous avons l'intention de donner en juin prochain, dont la date exacte sera donnée par le *Messenger syndical*.

Les Amis des Libertés

La conférence du mois d'avril aura lieu au siège à 20 heures le mercredi 25 avril. Il y sera parlé sur le sursalaire familial. Tous les syndiqués, hommes principalement, y sont convoqués pour y entendre mettre au grand jour ce que tous ne doivent pas ignorer, telle la question si importante du sursalaire familial si nécessaire aujourd'hui.

Habitations à bon marché

En vertu de la décision de l'Assemblée générale, la maison familiale est devenue organisation syndicale. Pour en bénéficier il sera nécessaire d'être syndiqué. Une permanence est établie au siège, 6, rue Bel-Air, pour donner tous les renseignements utiles et prendre les inscriptions de tous ceux qui désirent faire construire.

Indépendamment de la construction, la Maison Familiale a l'intention de réparer des maisons collectives qu'elle louera aux syndiqués. Cette organisation sera donc de toute utilité et de première nécessité, et constituera une nouvelle preuve de la vitalité de nos organisations catholiques, justement parce que catholique, c'est pourquoi nous demandons toute la bonne volonté des syndiqués pour qu'autour d'eux ils fassent de la propagande et nous tiennent au courant des incidents du travail nous permettant de défendre ainsi les travailleurs. En un mot, c'est un appel à l'aide mutuelle, l'aide dans le divin ouvrier de Nazareth.

MAISON FAMILIALE

Comme suite de la décision de l'Assemblée générale sanctionnant les pourparlers engagés entre le Conseil d'administration de cette société et les Syndicats pour amener à nos syndicats cette organisation, les syndiqués désireux de faire construire sont priés de s'adresser à la permanence, 6, rue Bel-Air, où M. Perrin provisoirement prendra les noms et adresses et donnera tous les renseignements désirés.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSE.

Fournitures Générales
pour l'Électricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santeuil — Téléphone 19.26
NANTES

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet